

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion Administrative et Financière des Aides

171.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Subventions à des EHPAD pour la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre de la conférence des financeurs.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'article 3 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement institue, dans chaque département, une conférence des financeurs qui a pour objet de coordonner les financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs proches aidants.

Cette conférence réunit, sous la présidence du Président du Conseil départemental et sous la vice-présidence du Directeur général de l'agence régionale de la santé (ARS), des représentants d'autres collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale, de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie et des fédérations d'institutions de retraite complémentaire, des organismes régis par le code de la mutualité ainsi que toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Conformément au décret du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs, le Département des Bouches-du-Rhône s'est doté d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les projets des EHPAD (établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes) dont la liste est jointe, relèvent des actions collectives de prévention. Ils ont reçu l'avis favorable de la conférence des financeurs suite à l'appel à candidatures 2019 en direction des EHPAD des Bouches-du-Rhône.

Cet appel à candidatures dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée le 2 septembre 2019, portait sur trois actions :

- prévention des chutes ;
- hygiène bucco dentaire ;
- alimentation nutrition.

41 projets, portés par des EHPAD publics, associatifs et commerciaux ont été retenus.

Deux modèles de convention (associations et hors associations) sont annexés au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL